

Offre socle des SPST BTP



**NOTRE EXPERTISE EN PRÉVENTION
ET SANTÉ AU TRAVAIL
AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DU BTP**



Offre socle transmise par le SPSTi
BTP Lorraine membre du réseau



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS BTP



Elaboration systématique d'une Fiche d'Entreprise

La Fiche d'Entreprise (FE) identifie les risques professionnels propres à l'entreprise et aux salariés qui y sont exposés. Elle contient des informations essentielles sur les conditions de travail et les surveillances médicales nécessaires.

Comment ?

- Elaboration d'une Fiche d'Entreprise initiale spécifique aux activités du BTP dans l'année qui suit l'adhésion
- Mise à jour de la Fiche d'Entreprise :
 - dans les 4 ans à l'occasion d'une action de prévention primaire, en individuel ou collectif
 - à tout moment lors de la réalisation d'une action de prévention primaire demandée par l'entreprise
 - à tout moment sur demande particulière de l'entreprise après validation du SPST

Par qui ?



L'équipe pluridisciplinaire : Médecins du travail, IST*, Collaborateurs médecins, Internes en Santé au Travail, IPRP*, ASST*...

Avec l'expertise du GNMST-BTP* qui développe :

- le FAST (Fichier Actualisé des Situations de Travail), répertoire recensant les situations de travail du BTP présentant des exigences et des nuisances notables,
- le FAN (Fiches Actualisées de Nuisance), guide d'appréciation du risque professionnel.

ASST : Assistant de Service de Santé au Travail
IST : Infirmier en Santé au Travail
IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

GNMST-BTP : Groupement National Multidisciplinaire de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics

Conseil dans l'élaboration du DUERP et son plan d'action

Les équipes des SPST BTP accompagnent les entreprises du BTP dans la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui associe une cartographie de l'ensemble des risques présents dans l'entreprise à un plan d'action pour les limiter.

Comment ?

- Accompagnement personnalisé en entreprise ou en collectif
- Apport d'une méthodologie pour concevoir le DUERP, proposition d'outils adaptés à l'activité de l'adhérent
- Conseil dans l'élaboration du plan d'action en prévention

Par qui ?



L'équipe pluridisciplinaire : IPRP*, Assistants en Santé au Travail, Médecins du travail, IST* ...

Avec la collaboration et l'expertise de l'OPPBTB* qui dispose d'outils d'élaboration du DUERP : mon DOCunique Prem's et mon DOCunique Plus disponibles sur www.preventionbtp.fr

*IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
IST : Infirmier en Santé au Travail*

OPPBTB : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

Réalisation d'actions de prévention primaire

Les professionnels des SPST BTP réalisent une action de prévention primaire au moins une fois tous les quatre ans pour chaque adhérent, pour développer une culture de prévention des risques professionnels dans le secteur du BTP. Une action de prévention primaire est proposée après la réalisation de la Fiche d'Entreprise initiale ou de sa mise à jour et/ou après l'accompagnement à l'élaboration du DUERP et de son plan d'actions.

Comment ?

- **Conseils d'aménagement ou d'amélioration des postes et des lieux de travail :**
 - Etudes ergonomiques des postes de travail
 - Participation aux Etudes Métiers nationales (MAECT*) en collaboration avec l'OPPBT*
 - Informations et conseils sur les aides financières pour la préservation de la santé et l'amélioration des conditions de travail
- **Etudes métrologiques en lien avec l'exposition aux risques des métiers du BTP :**
 - Etudes de bruit
 - Etudes de vibration transmises à l'ensemble du corps ou aux membres supérieurs
 - Prélèvements atmosphériques et surfaciques (poussières...)
 - Cardiofréquencesmétries
 - Mesures d'ambiance lumineuse, de températures et d'humidité relative
- **Accompagnement spécifique sur un risque (risque chimique, TMS*, RPS*...)**

Réalisation d'actions de prévention primaire

Comment ?

- Actions de sensibilisations collectives à la prévention et conseils collectifs de prévention :
 - Réunions d'information collectives et webinaires sur des thématiques de prévention : TMS, bruit, risques chimiques, addictions, risque routier, RPS, addictions...
 - Sensibilisations collectives en entreprise, sur chantiers, suite aux études météorologiques
 - Journées thématiques et ateliers de prévention en petits groupes
 - Diffusion de supports de prévention propres au secteur d'activité du BTP (brochures, fiches techniques, newsletters...)
 - Sensibilisations des référents prévention dans les entreprises
 - Sensibilisations auprès des apprentis dans les CFA du BTP
 - Participation aux journées Prévention organisées par les partenaires sociaux du BTP
- Mise en place d'actions de prévention et de dépistage des conduites addictives et sensibilisations à des actions de santé publique (vaccination, hygiène de vie...)

Par qui ?



- Les équipes pluridisciplinaires des SPST BTP
- Avec les partenaires sociaux du BTP

Les SPST BTP se font le relais des campagnes nationales de l'OPPBTBTP et des sujets de santé publique.

Les SPST BTP s'appuient sur les travaux, les protocoles et les outils du GNMST-BTP* et de l'OPPBTBTP* (CARTO Amiante et CARTO Silice)

Participation aux réunions des instances représentatives

Le Médecin du travail conseille les acteurs de l'entreprise en matière d'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise de BTP.

Comment ?

Participation aux réunions du Comité Social et Economique (CSE) en fonction des questions portées à l'ordre du jour ou de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) si elle a été mise en place dans l'entreprise

Par qui ?



Les Médecins du travail ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire par délégation du Médecin du travail

Participation partagée avec l'OPPBT* aux réunions des instances représentatives.

SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES PERSONNELS DU BTP



Suivi individuel de l'état de santé des salariés par des Professionnels de Santé, formés aux métiers du BTP

Le suivi de l'état de santé est adapté aux salariés du BTP. Ainsi, un fort pourcentage des salariés du BTP bénéficient d'un Suivi Individuel Renforcé (SIR) du fait des risques auxquels ils sont exposés pendant leur activité professionnelle : amiante, plomb et autres produits Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction (CMR), risque hyperbare, rayonnements ionisants, conduite d'engins, habilitation électrique, montage/démontage d'échafaudage...

Comment ?

- Suivi individuel adapté en fonction de l'âge et de l'état de santé de chaque salarié, de ses conditions de travail et des risques auxquels il est exposé
- Sensibilisations individuelles, conseils et préconisations lors des visites, notamment sur les risques particuliers
- Réalisation de métrologies au poste de travail
- Réalisation et/ou prescription d'examens complémentaires en fonction des expositions aux risques professionnels (biométries, analyses de sang, d'urines, radiographies, scanners, tests psychotechniques pour conduite d'engins, électrocardiogrammes...)
- Orientation vers un spécialiste (cardiologue, pneumologue, psychiatre, ORL, ophtalmologue...)
- Vaccinations professionnelles liées aux risques du BTP (leptospirose, tétanos)
- En centres de consultation au plus près des entreprises
- Développement des téléconsultations

Par qui ?



- Les Médecins du Travail, IST*, Collaborateurs médecins, Internes en Santé au Travail
- Les Médecins du travail spécialisés et/ou habilités (médecins habilités pour le suivi des salariés intervenants en Installation Nucléaire de Base, médecins compétents pour le suivi des salariés exposés au risque hyperbare...).

Avec la coopération du GNMST-BTP* et de l'OPPBT* qui forment régulièrement les Médecins du travail et les membres des équipes pluridisciplinaires. Avec l'expertise du GNMST-BTP qui propose des protocoles d'entretien en santé travail.

IST : Infirmier en Santé au Travail
GNMST-BTP : Groupement National
Multidisciplinaire de Santé au Travail du
Bâtiment et des Travaux Publics

OPPBT : Organisme Professionnel de
Prévention du Bâtiment
et des Travaux Publics

Suivi individuel de l'état de santé tout au long de la carrière

Tous les salariés, quel que soit leur type de contrat, doivent bénéficier d'un suivi individuel de leur état de santé adapté et personnalisé tout au long de leur carrière. C'est le Médecin du travail qui fixera, dans le cadre de protocoles, la périodicité et les modalités de ce suivi en fonction de l'âge et de l'état de santé de chaque salarié, de ses conditions de travail et des risques auxquels il est exposé.

Comment ?

- Dans le cadre du Suivi Individuel Général ou Adapté et dans le respect des délais réglementaires :
 - Visite d'Information et de Prévention Initiale
 - Visite d'Information et de Prévention Périodique
- Dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé et dans le respect des délais réglementaires :
 - Examen médical d'aptitude à l'embauche
 - Visite intermédiaire
 - Examen médical d'aptitude périodique
- Tout au long de la carrière :
 - Visite à la demande du salarié, de l'employeur ou du Médecin du travail
 - Visite de pré-reprise
 - Visite de reprise
 - Visite de mi-carrière
 - Visite post-exposition
 - Visite post-professionnelle ou de fin de carrière

Par qui ?

Les professionnels de santé experts dans les métiers du BTP : Médecins du travail et IST*, Collaborateurs médecins, Internes en Santé au Travail

Intervention à la suite d'un événement grave

Si la sinistralité du BTP est en baisse, les accidents du travail dans le BTP restent fréquents et souvent graves. La branche compte encore trop d'accidents mortels.

Lorsqu'un événement grave (accident, décès...) survient dans le cadre du travail sur un chantier ou dans un atelier, les professionnels des SPST BTP jouent un rôle important pour conseiller et accompagner l'employeur et les salariés.

Comment ?

- Prise en charge de la demande et orientation si besoin vers le dispositif d'urgence psychologique d'Etat (CUMP*)
- Entretiens collectifs et individuels avec les salariés, les responsables hiérarchiques et l'employeur
- Visite médicale à la demande du salarié ou de l'employeur
- Aide à l'analyse des causes de l'accident
- Participation aux réunions exceptionnelles de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail

Par qui ?



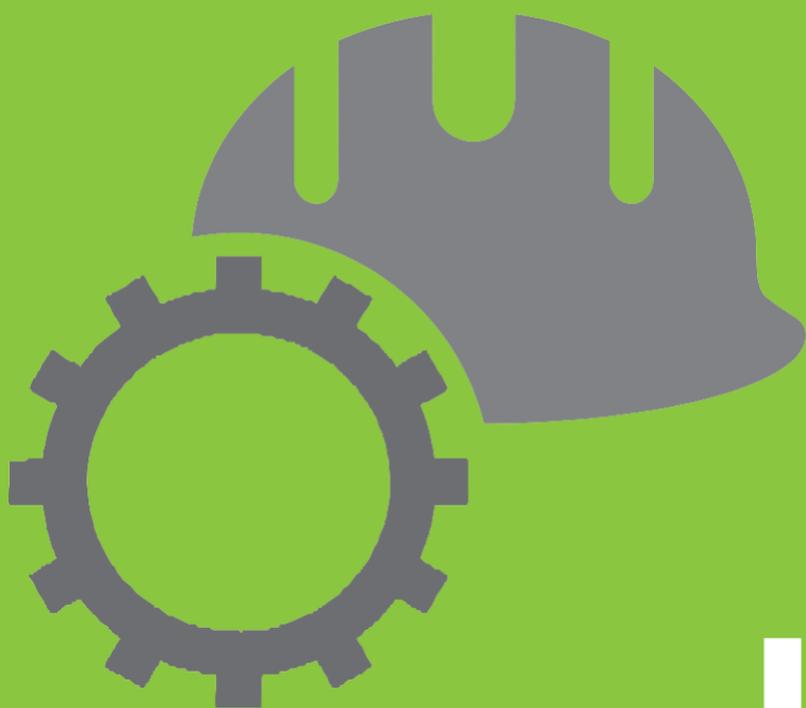
Les Médecins du travail, les Psychologues du travail et tout autre membre de l'équipe pluridisciplinaire sous délégation du Médecin du travail

Avec la coopération de l'OPPBT* pour l'analyse des causes pour accompagner l'entreprise dans une démarche pérenne de prévention.

CUMP : Cellule d'Urgence Médico Psychologique

OPPBT* : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNELS DU BTP



Accompagnement au maintien en emploi

Les professionnels des SPST BTP accompagnent les salariés et les employeurs afin d'anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé et d'accompagner les salariés qui rencontrent des difficultés à se maintenir à leurs postes de travail.

Comment ?

- Alerte et signalement précoce des salariés à risque de désinsertion professionnelle, rencontrés lors des rendez-vous de santé travail ou d'actions de prévention menées en entreprise
- Sensibilisations collectives au maintien dans l'emploi
- Visite de pré-reprise, visite de reprise, rendez-vous de liaison
- Accompagnement social personnalisé, entretiens individuels
- Etudes de poste
- Proposition d'aménagement technique ou organisationnel du poste de travail du salarié
- Bilans professionnels
- Orientation vers la Cellule PDP* interne
- Aide à l'élaboration du dossier de demande RQTH*
- Bilan médical, psychologique et social proposé par PRO BTP

Par qui ?



- La Cellule PDP* des SPST BTP : Assistants sociaux, Psychologues du travail, Ergonomes, Médecins du travail, IST*...
- En partenariat avec les acteurs du maintien en emploi : PRO BTP, Handi BTP, Cap Emploi, CARSAT*...

Avec l'expertise du GNMST-BTP* qui met à disposition sur son site gnmstbtp.org des études ergonomiques menées sur chantier afin de développer la prévention de la désinsertion professionnelle.

*PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle
RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
IST : Infirmier en Santé au Travail*

*CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
GNMST-BTP : Groupement National Multidisciplinaire de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics*

UN RÉSEAU D'EXPERTS EN PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE BTP



Des experts de la prévention et de la santé au travail au service des professionnels du BTP

Les équipes pluridisciplinaires des SPST BTP, animées et coordonnées par les Médecins spécialisés en santé au travail, se composent de techniciens et experts dans les divers domaines de la prévention en entreprise : Infirmiers en Santé au Travail, Médecins collaborateurs, Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), Ergonomes, Techniciens en métrologie, Psychologues du Travail, Toxicologues, Assistantes Sociales, Assistants de Service de Santé au Travail...

Formation et partage de connaissances



Ces professionnels sont formés, de manière continue, aux métiers et aux risques spécifiques du BTP, notamment grâce aux formations proposées par le GNMST-BTP et l'OPPBTP qui partagent des protocoles et des guides harmonisés (guide amiante). Les sujets abordés concernent la pratique médicale, la législation, la technologie, la toxicologie...

Connaissance de la culture et du langage professionnel technique



Le secteur professionnel du BTP utilise au quotidien un langage et un vocabulaire particuliers se rapportant à la création, à l'organisation et au suivi d'un chantier, à l'outillage utilisé, aux différents postes de travail présents sur un chantier, aux process de travail, aux différents matériaux utilisés, aux engins circulant sur un chantier, à la réglementation encadrant l'activité du BTP...

La connaissance de ce langage et de ce vocabulaire nécessite dans un premier temps une formation spécifique. Par la suite, une immersion permanente dans le secteur professionnel du BTP (par la visite de chantiers, d'ateliers...) permet de maîtriser ce langage, de communiquer et d'échanger efficacement avec les différents acteurs du secteur et de suivre son évolution (évolution des techniques, des process...).

Grâce à la maîtrise de la réalité du chantier, les équipes des SPST BTP assurent des entretiens de qualité et engagent une relation de confiance pour une prévention réussie.

Connaissance des métiers et maîtrise des risques



Le secteur du BTP expose ses travailleurs à certains risques, comme l'amiante, la silice, chute de hauteur...

Pour assurer le suivi des salariés exposés à ces risques spécifiques, les professionnels des SPST BTP possèdent une expertise indispensable à leur maîtrise.

Les SPST BTP en France, créés par des professionnels du BTP... pour les professionnels du BTP

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Ain (01)
AST BTP Ain
www.ast-btp-ain.fr

Isère (38) / Rhône (69)
BTP Santé au travail
www.btpest.fr

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Côte d'Or (21) / Doubs (25) / Jura (39) / Haute-Saône (70)
Saône-et-Loire (71) / Territoire de Belfort (90)
SPSTi BTP Bourgogne Franche Comté
<http://spsti-btp-bourgogne-franche-comte.fr>

BRETAGNE

Ille-et-Vilaine (35)
Santé et Prévention BTP 35
www.santeprevention35.fr

CENTRE - VAL DE LOIRE

Indre (36) / Indre-et-Loire (37) / Loir-et-Cher (41)
SAN.T.BTP
www.santbtp.fr

GRAND-EST

Aube (10) / Marne (51) / Haute-Marne (52)
SPSTi GAS BTP
www.gasbtp.fr

Meurthe et Moselle (54) / Meuse (55) / Moselle (57)
SPSTi BTP Lorraine
www.sistbtp-lorraine.fr

HAUTS DE FRANCE

Aisne (2)
SPSTi GAS BTP
www.gasbtp.fr

ILE-DE-FRANCE

Paris (75) / Yvelines (78) / Essonne (91) / Hauts de Seine (92)
Seine-Saint-Denis (93) / Val-de-Marne (94) / Val d'Oise (95)
APST-BTP-RP
www.apst.fr

Seine et Marne (77)
SIST BTP Seine et Marne
www.sistbtp77.fr

NORMANDIE

Calvados (14) / Eure (27) / Manche (50) / Orne (61) /
Seine Maritime (76)
Santé BTP Normandie
<http://sante-btp.com>

NOUVELLE-AQUITAINE

Creuse (23) / Dordogne (24) / Haute-Vienne (87)
AMCO BTP
<https://amco-btp.sante-travail-limousin.org>

OCCITANIE

Ariège (09) / Aude (11) / Aveyron (12) / Haute-Garonne
(31) / Gers (32) / Lot (46) / Tarn (81) / Tarn et Garonne
(82) / Hautes-Pyrénées (65)
SRAS BTP Santé au Travail
www.srasbtp.fr

Hérault (34)
Santé BTP 34
www.sante-btp-34.fr

PACA

Alpes Maritimes (06)
APST BTP 06
www.apstbtp06.com

Bouches-du-Rhône (13)
ASTBTP 13
www.astbtp13.fr

PAYS DE LA LOIRE

Loire Atlantique (44)
AMEBAT
www.amebat.fr

Toutes les actions listées peuvent être réalisées sous réserve de priorisation par le SPST

En savoir plus sur l'offre sociale
du SPSTi BTP Lorraine



En partenariat avec

GNMST BTP
GROUPEMENT NATIONAL MULTIDISCIPLINAIRE
DE SANTE AU TRAVAIL DANS LE BTP

OPPBTP